

« France. C'est dans ces détails locaux, dans ces portions
« du monument, que se montre l'influence italienne ; c'est
« dans des détails généraux, c'est dans toutes les parties de
« l'édifice que respire le genre allemand. »

Nous retrouvons là encore ce même raisonnement vague et incertain de tout à l'heure à l'égard du caractère mixte du monument. Mais M. Didron a mal observé quand il dit qu'à Brou, « les toits sont assez plats, comme en Italie, et « beaucoup moins aigus qu'ils ne le sont en France. » Ceci prouve que le savant écrivain n'a pas bien pris garde à ce détail d'architecture, ou qu'il ne s'est rappelé ni les églises d'Italie, ni même celles du midi de la France ; car, autrement, il n'aurait pu s'empêcher de reconnaître qu'à Brou, les toitures actuelles sont tout aussi pentives que celles de nos églises du nord, et n'ont aucun rapport avec les toits italiens, généralement très-bas et recouverts en tuiles creuses.

Mais à ce propos, il importe de faire remarquer que la couverture primitive de l'église de Brou était, suivant le P. Roussellet, une toiture à la *française* qui fut refaite à la *Mansard*, et telle qu'elle existe aujourd'hui, par les religieux Augustins de France, en 1759.

On voit encore, sous les combles, les prises dans le mur de façade des pannes de l'ancienne charpente, ce qui permet de constater que la toiture à la *française* était beaucoup moins haute que celle que l'on voit actuellement. D'ailleurs, l'intention de placer le clocher sur l'entrecroisement de la nef et du transept, comme on vient de le voir, avait dû déterminer l'architecte, dans le principe, à ne donner aux toitures qu'une pente modérée pour ne pas masquer les ouvertures du beffroi. C'est ici l'occasion de signaler un fait très-important en lui-même, et dont l'inobservation a déjà donné lieu à de graves méprises dans des restaurations mo-